

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 273

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 16 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cosignataires craignent qu'à terme, le grade de docteur puisse être obtenu sans passer de thèse , notamment pour les personnes des grands corps. Il convient donc de parler de titre de docteur, obtenu car titulaire d'un diplôme national de doctorat et non d'un grade.